

Cote du document: EB 2010/99/R.45
Point de l'ordre du jour: 16 b)
Date: 24 mars 2010
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Conseil d'administration

Procès-verbal de la quatre-vingt-dix-huitième session

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-neuvième session
Rome, 21-22 avril 2010

Pour: **Approbation**

Note aux membres du Conseil d'administration

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les représentants qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Paolo Ciocca

Secrétaire du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2254

courriel: p.ciocca@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver les modifications apportées au procès-verbal de la quatre-vingt-dix-huitième session, telles qu'elles figurent dans le présent document, et à adopter le procès-verbal révisé.

Procès-verbal de la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil d'administration

Le représentant de l'Allemagne a demandé que le procès-verbal de la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil d'administration (document EB/98) soit modifié comme indiqué ci-après. Par souci de commodité, toutes les modifications sont signalées.

C. Évaluation (point 5 de l'ordre du jour)

b) Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI)

10. Le Conseil d'administration examine le rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA évaluées en 2008 (document EB 2009/98/R.7) et les suites données par la direction du FIDA (document EB 2009/98/R.7/Add.1). Après avoir examiné les informations présentées dans le document R.7 et dans son additif, le Conseil d'administration approuve les quatre recommandations figurant au paragraphe 183 du document.
11. La quatrième recommandation concerne l'allocation de ressources administratives aux États fragiles et aux autres pays. Elle traite également de la possibilité d'accroître les ressources allouées aux États fragiles. La direction s'engage à examiner cette recommandation à la lumière des plans futurs d'affectation du personnel, de la reconfiguration du FIDA et de l'amélioration en cours des processus de conception et de supervision.
12. De l'avis général, même s'il est important que le Bureau de l'évaluation (OE) évalue la prise en compte des enseignements tirés de la conception et de l'exécution des projets, il ne s'agit pas d'un processus relatif à la qualité initiale et il faudrait éviter le chevauchement des fonctions. Par conséquent, l'examen de la qualité initiale devrait continuer à être réalisé de manière indépendante par le Bureau du Président et du Vice-Président alors que les évaluations rétrospectives continueraient à relever de la compétence d'OE.
13. En ce qui concerne la performance des gouvernements, il est reconnu qu'il est possible que le FIDA ne soit pas correctement placé pour exercer une influence significative sur la gouvernance. Cependant, le FIDA pourrait rappeler les engagements volontairement pris par les pays tels qu'ils figurent dans la Déclaration de Maputo et préconiser leur respect. Le Fonds pourrait faire levier sur ses partenariats avec d'autres institutions internationales pour plaider en faveur de leur participation au renforcement des capacités.
14. Rappelant combien il est important de procéder à un examen exhaustif et détaillé du RARI, le Conseil d'administration demande au Comité de l'évaluation de voir comment il serait possible de développer au maximum la discussion de ce document.